



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA  
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,  
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, LE PRUNENNEC  
CD : M. FORNARELLI  
Excusés : MM. EYL, LE BOULC'H, RAMACKERS

### PV du 24 septembre 2024

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

#### **AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS**

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.**

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

#### **CORRESPONDANCE – MODIFICATION DE MATCH**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



Par ailleurs, toute demande de modifications de matchs (changement de date, et/ou d'horaire, et/ou d'installation) doit être saisie via l'application Footclubs sous peine de sanction (cf. annexe financière).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

**A noter :**

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

**FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

(Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

**FORFAITS AVISES**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

<b>DELEGATIONS</b>
--------------------

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

**Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy sous Sénart**

Réouverture du stade municipal Maurice Perraguin à partir de septembre 2024.



### **Arrêté Municipal de la Mairie de Saintry sur Seine**

Fermeture du terrain de football du site des Montelièvres jusqu'à nouvel ordre.

### **Arrêté Municipal de la Mairie d'Épinay sur Orge**

Fermeture des stades du Breuil et des Templiers les vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024 et samedi 11 novembre 2024.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de Vigneux sur Seine**

Fermeture des structures sportives municipales les jours fériés en 2024.

### **Courriel de la Mairie des Ulis**

Fermeture sur le stade Jean-Marc Salinier du terrain en herbe n°1 le samedi 28 septembre 2024.

### **Arrêté Municipal de la Mairie d'Évry Courcouronnes**

Fermeture du terrain en herbe du stade Desrois du Roure les 28 et 29 septembre 2024.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de Marolles en Hurepoix**

Fermeture du terrain d'honneur et du terrain annexe du stade Norbert Batigne du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 2024.

## **COUPES**

**TIRAGE le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 18h30  
Au District - Institut Gaston Villadier  
U16 et U14**

**A jouer : le 13 octobre 2024 pour les U16 à l'horaire officiel  
19 octobre 2024 pour les U14 à l'horaire officiel**

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U16 et U14 les clubs qualifiés en Coupe de Paris.

## **CALENDRIERS**

### **Seniors F à 11**

Courriel des ULIS CO en date du 24 septembre 2024

nous informant du désengagement de son équipe Seniors F à 11 évoluant en D1.

Voir le nouveau calendrier.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel de VAL YERRES CROSNE en date du 24 septembre 2024

nous informant du désengagement de son équipe Seniors F à 11 évoluant en D1.

Voir le nouveau calendrier.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.



Suite aux désengagements d'équipe, la Commission en accord avec le Comité Directeur, décide une refonte du calendrier.  
Voir le nouveau calendrier.

### **CDM**

#### **D2**

Courriel de JEUNESSE ETAMPOISE en date du 19 septembre 2024 nous informant du désengagement de son équipe CDM évoluant en D2/A.  
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.  
Voir le nouveau calendrier.  
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Suite aux désengagements d'équipe, la Commission en accord avec le Comité Directeur, décide une refonte du calendrier.

Les deux poules A et B sont remplacées par une poule unique.

Voir le nouveau calendrier.

Les rencontres qui ont été jouées le 22 septembre 2024 gardent leurs résultats.

### **U14**

Courriel de GIF SFOC en date du 23 septembre 2024 nous informant du forfait général de sa deuxième équipe U14 évoluant en D4/D.  
Amende réglementaire pour forfait général.

Courriel de VIRY CHATILLON ES en date du 20 septembre 2024 nous informant du désengagement de sa troisième équipe U14 évoluant en D4/C.  
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.  
Voir le nouveau calendrier.

### **U15**

Courriel et notification Extranet LPIFF de TIGERY AS en date du 19 septembre 2024 nous informant du désengagement de son équipe U15 évoluant en D1/B.  
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.  
Voir le nouveau calendrier.

### **U16**

#### **D2/A, D3/B et D4/C**

Suite à la refonte des calendriers,  
voir les nouveaux calendriers.

Courriel de BENFICA YERRES en date du 20 septembre 2024 demandant l'engagement d'une deuxième équipe U16.

La Commission engage cette équipe en D4/C.

Voir le nouveau calendrier.

La rencontre n° 29436547 \* ARPAJONNAIS RC3 / BENFICA YERRES 2 du 22 septembre 2024 est reportée à une date ultérieure.



Courriel de GIF SFOC en date du 23 septembre 2024  
nous informant du forfait général de sa deuxième équipe U16 évoluant en D4/A.  
Amende réglementaire pour forfait général.

Courriel de GRIGNY US en date du 23 septembre 2024  
demandant l'engagement d'une troisième équipe U16.  
La Commission engage cette équipe en D4/A.  
Voir le nouveau calendrier.

La rencontre n° 29436547 \* GRIGNY US 3 / LISSOIS FC 2 du 22 septembre 2024 est reportée à une date ultérieure.

### **U18**

#### **D1 et D3/B**

Suite à la refonte des calendriers,  
voir les nouveaux calendriers.

### **D3/C**

Courriel de VIGNEUX FCO en date du 21 septembre 2024  
nous informant du désengagement de son équipe U18 évoluant en D3/C.  
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.  
Voir le nouveau calendrier.  
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

### **+45 ans**

Notification Extranet LPIFF d'ARPAJONNAIS RC en date du 20 septembre 2024  
nous informant du désengagement de son équipe +45 ans évoluant en poule E.  
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.  
Voir le nouveau calendrier.  
Cette équipe est retirée du Challenge +45 ans.

### **+55 ans**

Courriel et notification Extranet LPIFF de ST VRAIN FC en date du 22 septembre 2024  
demandant l'engagement d'une équipe +55 ans.  
La Commission engage cette équipe en poule A.  
Voir le nouveau calendrier.  
La rencontre n° 29562260 \* ST VRAIN FC 6 / RIS ORANGIS US 6 du 22 septembre 2024 est reportée à une date ultérieure.  
La rencontre n° 29562263 \* ST VRAIN FC 6 / ST MICHEL FC 91 6 du 29 septembre 2024 est reportée à une date ultérieure.



## HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

### DEROGATIONS – SAISON 2024/2025 (article 10.3 du RSG du District)

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

#### Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

<u>LISSOIS FC</u>		
Seniors D2/A	16h00	Accord de la Commission.
Seniors D4/B	14h00	Accord de la Commission.

#### U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

<u>DRAVEIL FC</u>		
U14 D2/B	14h00	Accord de la Commission.
U14 D4/B	16h00	Accord de la Commission.

#### MONTGERON ES

U14 D4/D	14h30	Accord de la Commission.
stade du M. T. Cosec Eyquem 3 (terrain synthétique)		

#### U16

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

**BOUSSY-QUINCY FC**

U16 D4/A

13h00

**Accord de la Commission.****+45 ans****ORSAY BURES FC**

+45 ans \* Poule C

au complexe sportif du Moulon 1 à Gif sur Yvette  
(terrain synthétique)**Accord de la Commission.****FOOT FEMININ****Seniors F à 11 \* D1****Demande de changement d'horaire via Footclubs****MENNECY CS 1 / ETAMPES FC 1****ORSAY BURES FC 1 / EVRY FC 1**

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

**COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS****Demandes de changement de terrain via Footclubs****BOUSSY-QUINCY FC 2 / DRAVEIL FC 2 \* District****PARAY FC 2 / VIGNEUX FCO 2 \* District**

Accord de la Commission.

**Demandes de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs****MNVDB FC 2 / ITTEVILLE AS 2 \* District****SAVIGNY FOOT CO 2 / BALLAINVILLIERS AS 2 \* District**

Accord de la Commission.

**Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs****EVRY COURCOURONNES 2 / JANVILLE LARDY ASL 2 \* District****SACLAS MEREVILLE US 1 / BRUNOY FC 1 \* Essonne****ST VRAIN FC 1 / VILLIERS SUR ORGE FC 1 \* Essonne****ST VRAIN FC 2 / COUDRAYSIEN FC 2 \* District****ST GERMAIN SAINTRY 1 / GRIGNY FC 1 \* Essonne****TROIS VALLEES FC 2 / MONTGERON ES 2 \* District**

Accord de la Commission.

**Demandes de changement d'horaire et de terrain via Footclubs****EVRY COURCOURONNES 1 / BOISSY FC 91 1 \* Essonne****VERRIERES LE BUISSON 2 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 \* District****VILLEBON SPF 1 / LISSOIS FC 1 \* Essonne**

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

**Demandes de changement d'horaire via Footclubs****BRUNOY FC 2 / LISSOIS FC 2 \* District**



**EVERY COURCOURONNES 1 / BOISSY FC 91 1 \* Essonne**  
**SACLAS MEREVILLE US 2 / PAYS LIMOURS ENT 2 \* District**  
**ST GERMAIN SAINTRY 2 / FLEURY 91 FC 3 \* District**  
**VILLEBON SPF 1 / LISSOIS FC 1 \* Essonne**  
Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

**Match n° 29604066 du 29 septembre 2024**

**MILLY GATINAIS FC 1 / ATHIS-MONS USO 1 \* Essonne**

Courriel de MILLY GATINAIS FC en date du 22 septembre 2024 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

L'équipe d'ATHIS-MONS USO 1 est qualifiée pour le tour suivant.

**Match n° 29604344 du 29 septembre 2024**

**WISSOUS FC 2 / EPINAY ATHLETICO FC 2 \* District**

Demande de WISSOUS FC de changement d'horaire via Footclubs.

Refus d'EPINAY ATHLETICO FC.

La Commission maintient la rencontre à 15h00.

Demande de WISSOUS FC de changement de terrain via Footclubs.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe de l'Essonne).

<b>CHAMPIONNAT SENIORS</b>
----------------------------

**PLATEAU SACLAY ES \* Seniors D4/A**

**Obligations**

Le club de PLATEAU SACLAY ES ne respecte pas les obligations de l'article 11.1 du RSG du DEF depuis le début de la saison 2024/2025 (pas d'équipe de jeunes).

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

**VILLIERS SUR ORGE FC \* Seniors D4/A**

**Obligations**

Le club de VILLIERS SUR ORGE FC ne respecte pas les obligations de l'article 11.1 du RSG du DEF depuis le début de la saison 2024/2025 (pas d'équipe de jeunes).

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

**FMI NON PARVENUES DU 22 SEPTEMBRE 2024**

**D1**

**Match n° 28598773 \* DRAVEIL FC 1 / COURCOURONNES FC 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



### **D3/A**

#### **Match n° 28609382 \* SUD ESSONNE 1 / GRIGNY FC 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

#### **Match n° 28609385 \* BRUNOY FC 1 / MASSY 91 FC 2**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre officiel. Remerciements.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

### **D4/A**

#### **Match n° 28611243 \* EPINAY ATHLETICO FC 2 / ORSAY BURES FC 2**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

### **D5/C**

#### **Match n° 29203223 \* PAYS LIMOURS ENT 2 / EPINAY SUR ORGE SC 2**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

### **TI 72h du 22 septembre 2024 à jouer à une date ultérieure**

LISSOIS FC 1 / VILLABE ETS 1 \* D2/A

PLATEAU SACLAY ES 1 / LONGJUMEAU FC 2 \* D4/A

LISSOIS FC 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 \* D4/B

LISSOIS FC 3 / SO VERTOIS 1 \* D5/B

### **Match n° 28609385 du 22 septembre 2024**

#### **BRUNOY FC 1 / MASSY 91 FC 2 \* D3/A**

Demande de BRUNOY FC de changement d'horaire via Footclubs le 18 septembre 2024.

Accord de MASSY 91 FC.

Amende réglementaire à BRUNOY FC pour demande tardive.

### **Match n° 28611247 du 22 septembre 2024**

#### **MILLY GATINAIS FC 1 / BONDOUFLE AMC 2 \* D4/A**

Courriel de MILLY GATINAIS FC en date du 17 septembre 2024 à 17h38 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.



Le Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de MILLY GATINAIS FC 1.

**Match n° 28612498 du 22 septembre 2024**

**ULIS CO 3 / BALLANCOURT FC 1 \* D5/A**

Courriel des ULIS CO en date du 19 septembre 2024 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

Le Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe des ULIS 3.

**Match n° 28612761 du 22 septembre 2024**

**VILLABE ETS 2 / PORT. RIS ORANGIS US 2 \* D5/D**

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe des PORT. RIS ORANGIS 2.

Amende réglementaire aux PORT. RIS ORANGIS.

**Match n° 28612765 du 22 septembre 2024**

**COUDRAYSIEN FC 2 / GIF SFOC 2 \* D5/D**

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de COUDRAYSIEN FC 2.

Amende réglementaire à COUDRAYSIEN FC.

**CHAMPIONNAT CDM**

**Match n° 28613438 du 22 septembre 2024**

**GRIGNY US 5 / MONTGERON ES 5 \* D1**

Courriel de MONTGERON ES en date du 20 septembre 2024 à 10h35 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

Le Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de MONTGERON ES 5.

**CHAMPIONNAT U14**

**FMI NON PARVENUES DU 21 SEPTEMBRE 2024**

**D1**

**Match n° 28618635 \* EVRY FC 2 / VIRY CHATILLON ES 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

**D2/B**

**Match n° 28863410 \*MORANGIS CHILLY FC 1 / BRUNOY FC 2**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.



### **D3/C**

#### **Match n° 28619187 \* LINAS MONTLHERY ESA 3 / AIGLE FERTOISE 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

#### **Match n° 28619277 \* DRAVEIL FC 2 / ORSAY BURES FC 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

#### **Match n° 28619313 \* BREUILLET FC 1 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### **D4/C**

#### **Match n° 29437394 \* GRIGNY US 4 / ST VRAIN-SO VERTOIS 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### **D4/D**

#### **Match n° 29437525 \* RIS ORANGIS US 24 / LISSOIS-ITTEVILLE 2**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### **TI 72h du 21 septembre 2024 à jouer à une date ultérieure**

LISSOIS-ITTEVILLE 1 / SUD ESSONNE 1 \* D4/C

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

**MENNECY CS 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1 \* D2/A**

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires).

### **Match n° 28618951 du 21 septembre 2024**

**SOISY SUR SEINE AS 1 / IGNY AFC 1 \* D3/A**

Lecture de la FMI.

Courriel de l'arbitre officiel. Remerciements.

Courriels de SOISY SUR SEINE AS et IGNY AFC.



La Commission enregistre le résultat de la rencontre :  
SOISY SUR SEINE AS : 1 but  
IGNY AFC 1 : 6 buts

**Match n° 28619056 du 21 septembre 2024**

**EPINAY ATHLETICO FC 2 / JANVILLE LARDY ASL 1 \* D3/B**

Courriel d'EPINAY ATHLETICO FC en date du 20 septembre 2024 à 10h34 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

Le Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait d'EPINAY ATHLETICO FC.

**Match n° 29437128 du 21 septembre 2024**

**BENFICA YERRES 1 / VERT LE GRAND US 1 \* D4/A**

Courriel de BENFICA YERRES en date du 17 septembre 2024 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

Le Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de BENFICA YERRES.

**Match n° 29437258 du 21 septembre 2024**

**COUDRAYSIEN FC 2 / GRIGNY FC 1 \* D4/B**

Courriel de COUDRAYSIEN FC.

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de GRIGNY FC 1.

Amende réglementaire à GRIGNY FC.

**CHAMPIONNAT U15**

**Demande de changement de terrain via Footclubs**

**ARPAJONNAIS RC 1 / VIRY CHATILLON ES 1 \* D1/A**

Accord de la Commission.

**Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**MENNECY CS 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 \* D1/A**

Accord de la Commission.

**Match n° 28618410 du 21 septembre 2024**

**FLEURY 91 FC 2 / MASSY 91 FC 2 \* D1/B**

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Courriel de FLEURY 91 FC.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**Match n° 28618411 du 21 septembre 2024**

**ULIS CO 1 / COURCOURONNES FC 1 \* D1/B**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match papier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de COURCOURONNES FC 1.



Amende réglementaire à COURCOURONNES FC.

Frais d'arbitrage à la charge de COURCOURONNES FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

## CHAMPIONNAT U16

### **FMI NON PARVENUES DU 22 SEPTEMBRE 2024**

#### **D1**

#### **Match n° 29408872 \* BRETIGNY FCS 3 / VIGNEUX FCO 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

#### **D4/C**

#### **Match n° 29436807 \* ATHIS-MONS USO 1 / EVRY FC 4**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

#### **Match n° 29436808 \* VERT LE GRAND-ST VRAIN 1 / SUD ESSONNE 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

#### **D4/D**

#### **Match n° 29436938 \* BRETIGNY FCS 4 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 2**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

#### **Match n° 29436941 \* RIS ORANGIS US 23 / BOUSSY-QUINCY FC 2**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### **TI 72h du 22 septembre 2024 à jouer à une date ultérieure**

LISSOIS-ITTEVILLE 1 / COURCOURONNES 1 \* D3/A

VILLABE ETS 1 / WISSOUS FC 1 \* D2/B



**Match n° 29408875 du 22 septembre 2024**

**ULIS CO 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 \* D1**

Courriel des ULIS CO contestant le résultat de la rencontre contre LINAS MONTLHERY ESA 2.

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre et au club de LINAS MONTLHERY ESA, le résultat de la rencontre pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**Match n° 28618123 du 22 septembre 2024**

**BRUNOY FC 2 / RIS ORANGIS US 2 \* D2/B**

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

**Match n° 28618303 du 22 septembre 2024**

**VIGNEUX FCO 2 / DRAVEIL FC 1 \* D3/B**

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

**Match n° 29684039 du 22 septembre 2024**

**BALLANCOURT FC 2 / MORSANG SUR ORGE FC 1 \* D3/B**

Suite à la refonte des calendriers, la Commission reporte la rencontre au 29 septembre 2024.

**Match n° 29436675 du 22 septembre 2024**

**MONTGERON ES 2 / TROIS VALLEES FC 1 \* D4/B**

Courriel de MONTGERON ES en date du 20 septembre 2024 à 11h02 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de MONTGERON ES 2.

**CHAMPIONNAT U18**

**FMI NON PARVENUES DU 22 SEPTEMBRE 2024**

**D1**

**Match n° 29683690 \* VAL YERRES CROSNE AF 2 / PALAISEAU US 2**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

**D2/B**

**Match n° 28617853 \* ORSAY BURES FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**D3/B**

**Match n° 29449618 \* DOURDAN SPORTS 2 / VIRY CHATILLON ES 2**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

### **D3/C**

#### **Match n° 29436260 \* RIS ORANGIS US 2 / ATHIS-MONS USO 1**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

#### **TI 72h du 22 septembre 2024 à jouer à une date ultérieure**

EVERY FC 3 / PAYS LIMOURS ENT 1 \* D2/A

#### **Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**VERRIERES LE BUISSON 1 / MORSANG SUR ORGE FC 2 \* D4/D**

Accord de la Commission.

#### **Match n° 29436258 du 22 septembre 2024**

**EPINAY SUR ORGE SC 1 / ARPAJONNAIS RC 3 \* D3/C**

Courriel d'ARPAJONNAIS RC en date du 20 septembre 2024 à 10h49 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'ARPAJONNAIS RC 3.

#### **Match n° 29683909 du 22 septembre 2024**

**MONTGERON ES 1 / PORT. RIS ORANGIS \* D3/B**

Courriel de MONTGERON ES en date du 20 septembre 2024 à 11h15 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de MONTGERON ES 1.

#### **Match n° 29436262 du 22 septembre 2024**

**VIGNEUX FCO 1 / VILLEBON SPF 1 \* D3/C**

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe VIGNEUX FCO 1.

Amende réglementaire à VIGNEUX FCO.

#### **Match n° 29436259 du 22 septembre 2024**

**COURCOURONNES FC 21 / SAVIGNY FOOT CO 2 \* D3/C**

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de de l'équipe DE COURCOURONNES FC 1.

Amende réglementaire à COURCOURONNES FC.



## COUPE ESSONNE VETERANS

### **Match n° 29604410 du 29 septembre 2024**

#### **PORT. ST MICHEL 1 / BONDOUFLE AMC 1**

Courriel des PORT. ST MICHEL en date du 20 septembre 2024.

Deux rencontres pour un seul terrain.

La Commission inverse la rencontre (art. 7.4 du Règlement de la Coupe).

Cette rencontre se déroulera au stade Henri Marcille n°2 à BONDOUFLE (terrain synthétique).

## CHAMPIONNAT VETERANS

### **FMI NON PARVENUES DU 22 SEPTEMBRE 2024**

#### **D3/B**

#### **Match n° 28617030 \* VERT LE GRAND US 2 / PALAISEAU US 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

#### **D4/A**

#### **Match n° 28617231 \* MNVDB FC 2 / APCSS 91 2**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

#### **Match n° 28617232 \* BOISSY FC 91 1 / CHAMPCUEIL FC 1**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### **TI 72h du 22 septembre 2024 à jouer le 20 octobre 2024**

PLATEAU SACLAY ES 1 / MILLY GATINAIS FC 1 \* D2/B

LISSOIS FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 \* D3/A

### **Match n° 28614128 du 22 septembre 2024**

#### **BOUSSY-QUINCY FC 1 / OLLAINVILLE AS 1 \* D2/B**

Courriel et Fooclubs de BOUSSY-QUINCY FC en date du 19 septembre 2024 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 1.



**Match n° 28617029 du 22 septembre 2024**

**ORSAY BURES FC 1 / ANTILLAIS VIGNEUX 1 \* D3/B**

Lecture de la FMI (sans résultat).

Courriel d'ORSAY BURES FC.

La Commission demande au club des ANTILLAIS VIGNEUX, le résultat de la rencontre pour sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**Match n° 28617363 du 22 septembre 2024**

**BENFICA YERRES 2 / ULIS CO 1 \* D4/B**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe des ULIS CO 1.

Amende réglementaire aux ULIS CO.

**Match n° 29181579 du 22 septembre 2024**

**COUDRAYSIEN FC 1 / ST CHERON ES 1 \* D4/B**

Courriel de ST CHERON ES en date du 20 septembre 2024 à 10h35 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de ST CHERON ES 1.

**CHALLENGE +45 ANS**

**Demandes de changement de terrain via Footclubs**

**COURCOURONNES FC 4 / VILLEJUST AVENIR 4**

**EPINAY SUR ORGE SC 4 / VIGNEUX FCO 4**

**ORSAY BURES FC 4 / JANVILLE LARDY ASL 4**

**TIGERY AS 4 / PAYS LIMOURS ENT 4**

Accord de la Commission.

**Match n° 29604456 du 29 septembre 2024**

**MORANGIS CHILLY FC 4 / ARPAJONNAIS RC 4**

Suite au désengagement de l'équipe d'ARPAJONNAIS RC 4, l'équipe de MORANGIS CHILLY FC 4 est qualifiée pour le prochain tour.

**Match n° 29604481 du 29 septembre 2024**

**EVRY FC 4 / VILLABE ETS 4**

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**+45 ANS**

**Demandes de changement de terrain via Footclubs**

**ORSAY BURES FC 4 / LONGJUMEAU FC 4 \* Poule C du 6 octobre 2024**

**TIGERY AS 4 / LES VIEUX DU FOOT 4 \* Poule B du 13 octobre 2024**

Accord de la Commission.



**Match n° 29434613 du 22 septembre 2024**

**PORT. RIS ORANGIS 4 / VILLEBON SPF 4 \* Poule B**

Demande de VILLEBON SPF de changement de date et d'horaire via Footclubs.

Accord des PORT. RIS ORANGIS.

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Amende réglementaire à VILLEBON SPF pour demande tardive.

**Match n° 29435006 du 22 septembre 2024**

**SOISY SUR SEINE AS 5 / LISSOIS FC 4 \* Poule E**

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de LISSOIS FC 4.

Amende réglementaire à LISSOIS FC.

**+55 ANS**

**TI 72h du 22 septembre 2024 à jouer à une date ultérieure**

VILLABE ETS 6 / FLEURY 91 FC 6 \* Poule A

VILLABE ETS 7 / STE GENEVIEVE ASL 6 \* Poule B